

Zeitschrift: Regio Basiliensis : Basler Zeitschrift für Geographie
Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches Institut der Universität Basel
Band: 22 (1981)
Heft: 2-3

Artikel: Frontière politique : différenciation du paysage et barrière sociale
Autor: Verhasselt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1088856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frontière politique: différenciation du paysage et barrière sociale

YOLA VERHASSELT

La géographie politique est à l'ordre du jour. Le nombre de livres et d'articles publiés récemment indique un renouveau de cette discipline, qui commence à se dégager du traditionalisme un peu scolastique dans lequel elle s'était cantonné depuis fort longtemps. La géographie des frontières forme un chapitre classique de la géographie politique.

La *notion* de frontière est complexe: qu'il s'agisse de la distinction parfois subtile

- entre ligne-frontière délimitant un territoire et zone frontière bordant cette ligne
- entre frontières internationales et limites administratives internes (c.à.d. situées à l'intérieur des états) à différents niveaux
- entre frontières administratives ou politiques définies juridiquement et limites ethniques et culturelles (religieuses, linguistiques, etc.) ou frontières de paysages (entités morphologiques, de végétation p.ex.)
- entre frontières officielles, légales et barrières psychologiques réellement perçues

ou qu'il s'agisse des divers aspects liés à l'étude des *effets* de frontière. Des nombreux points de vue nous retiendrons les effets visibles sur le paysage et les effets indirects exprimés par les relations spatiales. Celles-ci comprennent la circulation des marchandises et des personnes (e.a. travail frontalier, flux de capitaux) et les «moyens» de circulation, soit l'infrastructure routière, réseau ferré et voies navigables; les communications (P.T.T., journaux, radio et TV); le comportement spatial (qui peut se mesurer par les achats, flux récréatifs, relations sociales). Nous ne traiterons pas les secteurs où le choix spatial est nécessairement orienté nationalement, comme l'enseignement ou les soins de santé (à quelques exceptions près), ni les migrations pendulaires, déterminées essentiellement par la conjoncture économique.

En matière *d'achats* le comportement spatial est largement dépendant des disparités de prix. Ainsi les zones d'influence commerciale peuvent être gonflées artificiellement, comme nous avons pu le montrer à propos de Maastricht en

1966¹⁰. D'autres exemples se trouvent dans la littérature: le cas des banques d'El Paso est devenu classique. La force d'attraction commerciale exercée par Venlo sur l'hinterland allemand fut étudiée récemment⁸.

Sans avantages financiers les circuits commerciaux ont tendance à être orientés nationalement. Une étude récente relative à la région Beauraing-Givet le long de la frontière franco-belge, effectuée à notre Institut de Géographie, a montré l'importance des achats sur place¹⁵. Les livraisons à domicile, qui jouent un grand rôle dans cette région, s'effectuent exclusivement dans un cadre national. La fréquence des achats diffère en Belgique et en France, ainsi que le mode de déplacement. Les habitudes alimentaires dissemblables influencent aussi le comportement en matière d'achats.

De diverses études il ressort que la frontière internationale freine les *relations sociales* à des degrés divers. Des enquêtes effectuées le long de la frontière franco-belge ont montré que la fréquence des déplacements transfrontaliers individuels dans un but social (p.ex. visites de famille, à des amis) est faible.

Une mesure possible de l'intensité des relations sociales est l'étude des zones de *mariages*. Les données résultent du dépouillement des registres de mariages communaux. Comme la femme se marie en règle générale à son lieu de domicile, la commune de résidence du mari fut notée. Si on admet l'hypothèse que le comportement spatial en matière de nuptialité est semblable en France et en Belgique, nous pourrions déduire des conclusions relatives au nombre de mariages transfrontaliers. Nous choisirons comme exemple les frontières belges et tâcherons de comparer des tronçons séparant des régions de même langue à des morceaux de frontière coïncidant avec une limite linguistique.

Les résultats d'une recherche effectuée dans des communes situées le long des frontières belgo-néerlandaises, belgo-luxembourgeoises et belgo-allemandes révèlent le faible pourcentage d'intermariages. Alors que pour environ 50% du total des mariages les partenaires résident dans la même localité (endogamie); pour 21% en moyenne un des partenaires habite une commune avoisinante belge et seulement pour 1% une commune limitrophe située à l'étranger. Parmi les cas étudiés il y a une exception: Martelange, où la proportion atteint 6%. Mentionnons qu'ici la frontière suit l'axe de la rue principale et les contacts y sont fréquents. Quant aux communes non limitrophes, les pourcentages sont respectivement de 25% pour la Belgique et de 2% pour l'étranger. Signalons que de part et d'autre de la limite linguistique franco-allemande ces différences sont moins accentuées¹¹.

Prenons le cas de deux communes frontière belges voisines situées en Flandre Occidentale, *Poperinghe* et *Watou*¹³. La frontière franco-belge coïncide ici avec une limite linguistique. La nuptialité transfrontalière est beaucoup plus importante à Watou, petite commune excentrique de 2200 habitants, entourée par 5 communes françaises (totalisant 9000 habitants) et par 3 communes belges (avec une population de plus de 16 000 habitants). Poperinghe par contre est limitrophe de 8 communes belges (15 600 habitants) et d'une petite commune française comptant à peine 2000 habitants. L'analyse des registres de mariages entre 1830 et 1975 indique une diminution du nombre de mariages dont les

deux partenaires sont domiciliés à Watou (55% pour la période 1830–1915, 31% en moyenne pour 1920–1975). C'est un fait assez généralisé qui s'explique probablement par une augmentation de la mobilité de la population. Pour 14% des mariages, un des partenaires réside dans une commune belge voisine et 13% dans une commune limitrophe française, en moyenne pour la période 1830–1915. Mais depuis la 1^{re} guerre mondiale (1920–1975) les proportions sont devenues respectivement 26% et 8,5%. Le pourcentage des mariages dont un des partenaires habite une commune belge non limitrophe double en 1920–1975 par rapport à 1830–1955 (27% contre 13%) et reste identique pour les communes françaises (6%). L'influence de freinage des rapports sociaux exercé par la frontière politique semble donc s'accroître. Poperinghe (avec une population de 13 000) réalise 63% du total des mariages entre ses habitants. Les valeurs pour les communes voisines ont peu fluctué et atteignent en moyenne 13% pour la Belgique et 1,4% pour la France. On constate une augmentation nette du nombre de mariages, dont un des partenaires réside dans une commune belge non limitrophe (de 14 à 24%), tandis que pour la France la valeur correspondante reste la même (4%). Le fait général de l'augmentation des distances maritales s'applique donc uniquement au territoire national.

Considérons le cas de deux communes belges *Menin* (22 000 habitants) et *Wervik* (12 500 habitants), qui forment avec les communes françaises voisines (soit Haluin et Wervicq-Sud) deux agglomérations bicéphales. Ici aussi l'on constate que les relations maritales avec le pays voisin sont nettement plus faibles qu'avec l'intérieur¹⁶. En effet les mariages dont un des partenaires réside dans une commune belge voisine totalisent environ 15%, dans une commune française 4 à 5% seulement (malgré la continuité de l'agglomération sur territoire français). Ces valeurs sont respectivement d'environ 25% et de 4,5 à 7% pour les communes non limitrophes. Certes, la frontière politique forme ici aussi la limite linguistique, mais une enquête a révélé que la majorité de la population belge de Menin et Wervik sait le français. Même dans le cas de Veldwezelt, petite commune belge proche de la ville de Maastricht, située au Limbourg néerlandais, seulement 2% des mariages sont transfrontaliers. Cependant la frontière ici est d'origine récente (1839) et les populations ne diffèrent ni par la langue, ni par le dialecte, ni par la religion¹⁰.

La frontière politique semble donc freiner les contacts sociaux, exprimés par un affaiblissement des zones d'influence de mariage. On pourrait y appliquer un modèle de rupture¹. Il paraît évident que l'orientation nationale des systèmes d'enseignement limite les occasions de rencontre pour les jeunes au-delà de la frontière.

Non seulement le nombre de mariages transfrontaliers est faible, mais il a encore tendance à diminuer. Beaucoup de facteurs doivent être pris en considération pour expliquer les différences régionales, tels que la configuration géographique des régions frontalières (distances entre les localités; réseaux de communication, de transport public, passages frontaliers; densités et composition par âge de la population), l'âge de la frontière, l'ampleur du travail frontalier, le niveau socio-économique, etc.

La distance semble jouer un rôle dégressif. Ainsi dans la région de la Basse Semois ¹² le pourcentage de mariages transfrontaliers diminue avec l'éloignement par rapport à la frontière. Le même phénomène a été constaté dans le Sud-Luxembourg ⁶.

Au total nous pouvons affirmer que la frontière politique affecte fortement le comportement spatial. La majorité des déplacements transfrontaliers sont d'ordre économique (travail, achats). Les relations sociales sont faibles.

Le manque de relations sociales et d'intérêt pour le pays voisin se reflète aussi dans l'orientation nationale dans le domaine de *l'information*, que ce soit en matière de radio, de télévision ou de la presse écrite (journaux).

Quant au *comportement récréatif*, on constate aussi une orientation nationale prononcée. C'est le cas pour la récréation culturelle (cinéma, théâtre, concerts), sportive (p. ex. matches de football) même gastronomique (restaurant). D'après la région, des visites de café se font au pays voisin, ainsi qu'une fréquentation occasionnelle de bals et de kermesses. Ces observations sont extraites d'une étude de sociabilité transfrontalière qui est en cours.

S'il existe parfois une mentalité de zone frontalière, il existe rarement un *paysage* frontalier proprement dit, exception faite des postes frontière avec l'équipement classique de bureaux de douane, entreprises de transport international, agences en douane, cafés et restaurants. Si la frontière joue bien souvent le rôle de barrière, on peut se demander si cela se répercute dans le paysage, en d'autres mots si la frontière est génératrice d'une différenciation de paysages. Les différences les plus marquantes résultent de disparités législatives. On peut se référer au domaine agricole où un système différent de subsides peut créer des paysages agraires distincts (par exemple par les cultures pratiquées). La question se pose si certains paysages de bocage ne se sont maintenus dans des régions frontière en fonction du rôle protecteur des haies pour les contrebandiers. De réglementations distinctes relatives à l'aménagement du territoire peuvent résulter des différences en matière de mise en valeur agricole (p. ex. les remboursements ruraux), d'habitat (groupement et style des maisons), d'équipement touristique, etc. Des mesures protectrices concernant l'exportation et l'importation de produits peuvent engendrer des paysages industriels différents. La comparaison des bassins charbonniers limbourgeois belges et néerlandais est révélatrice à cet égard. Les politiques nationales au point de vue des réseaux de communication (routes, réseau ferré, voies navigables) ont des répercussions sensibles. Toutes ces différences seront évidemment les plus marquées dans le cas d'entités naturelles homogènes traversées par une frontière. Comme la frontière est une barrière institutionnelle, l'âge ou la durée de séparation (entre les 2 états) peuvent jouer un rôle déterminant dans la différenciation du paysage.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ *Brunet, R.* (1980): La composition des modèles dans l'analyse de l'espace. *L'Espace géographique*, no 4, pp. 253–265. Paris
 - ² *Budd, A. J.* (1981): *Political Geography: a Policy for the New Frontiers*. Leicester University Geography Department, Occasional Paper 2
 - ³ *Gottmann, J.* (1980): Les frontières et les marches: cloisonnement et dynamique du monde. In: *La Géographie et ses frontières*, Berne, pp. 53–58
 - ⁴ *House, J. W.* (1980): The Frontier Zone. A Conceptual Problem for Policy Makers. *International Political Science Review*, vol. 1, no 4, pp. 456–477
 - ⁵ *Leimgruber, W.* (1980): Die Grenze als Forschungsobjekt der Geographie. *Regio Basiliensis*, XXI 1/2, pp. 67–78. Basel
 - ⁶ *Lepage, Y.* (1977): Zones d'intermariages de 4 communes du Sud Luxembourg belge entre 1880 et 1969. *Population et Famille*, 40, 1, pp. 21–36. Bruxelles
 - ⁷ *Raffestin, C.* (1974): Eléments pour une problématique des régions frontalières. *L'Espace géographique*, t. 3, no 1, pp. 12–18. Paris
 - ⁸ *Passchier, N. P. & Van Amersfoort, J. M. L.* (1981): De sociale betekenis van de Nederlandse nationale grensen. Twee onderzoeken in Midden-Limburg en de aanliggende Duitse en Belgische grensgebieden. *Geografisch Tijdschrift*, no 2, XV, pp. 119–131. Amsterdam
 - ⁹ *Susanne, C.* (1976): Distances et migration matrimoniale. In: *L'étude des isolats*, INED, pp. 1969–1978. Paris
 - ¹⁰ *Verhasselt, Y.* (1966): Les frontières du nord et de l'est de la Belgique. *Etude de géographie humaine*. Bruxelles
 - ¹¹ *Verhasselt, Y.* (1977): Heiratseinzugsbereiche. Ein Beispiel für den sozialen Einfluss der Staatsgrenzen. In: *Politische Geographie*, Darmstadt, pp. 390–398
- Sources non publiées*
- ¹² *De Keukelaere, E.* (1978): Een geografische benadering van de grensinvloed op de socio-ekonomische ontwikkeling van de grensstreek tussen de Semois- en de Maasvallei. VUB, Lic. verh., 173 p.
 - ¹³ *Logie, F.* (1978): Bijdrage tot de geografische studie van de Frans-Belgische grens. VUB, Lic. verh., 111 p.
 - ¹⁴ *Marreyt, I.* (1975): De huwelijksafstand: «Barometer» voor migraties en socio-culturele invloedsfeer. VUB, Lic. verh., 128 p.
 - ¹⁵ *Mergaerts, B.* (1980): Grand-Beauraing, canton de Givet: politiek-regionaal geografisch onderzoek; bijdrage tot de aardrijkskundige studie van de Belgisch-Franse grens. VUB, Lic. verh., 179 p.
 - ¹⁶ *Van Tendeloo, M.* (1980): Bijdrage tot de geografische studie van de invloed van de Frans-Belgische grens, voornamelijk toegepast op de grensstad Menen. VUB, Lic. verh., 201 p.

DIFFERENTIATION OF LANDSCAPE AND SOCIAL BARRIER ON POLITICAL BOUNDARIES

Analysing marriage spheres of influence (as a measure of social relations), it appeared that they are less with neighbouring countries than with the interior.

The differentiation of the landscape on both sides of the boundary depends on several factors, of which the most important are nationally oriented political measures.

LANDSCHAFTLICHE VERSCHIEDENHEITEN UND SOZIALE BARRIEREN AN STAATSGRENZEN

Die Analyse der Heiratseinzugsbereiche (als Messung der sozialen Beziehungen über die Grenze hinweg) an verschiedenen Stellen der belgischen Grenzen hat eine Trennungsfunktion aufgezeigt, die meist stärker als die einer Sprachgrenze erscheint.

Die Differenzierung der Landschaft beiderseits der Grenze hängt von verschiedenen Faktoren ab, z. B. von den Massnahmen der Nationalstaaten.